Image not found or type unknown

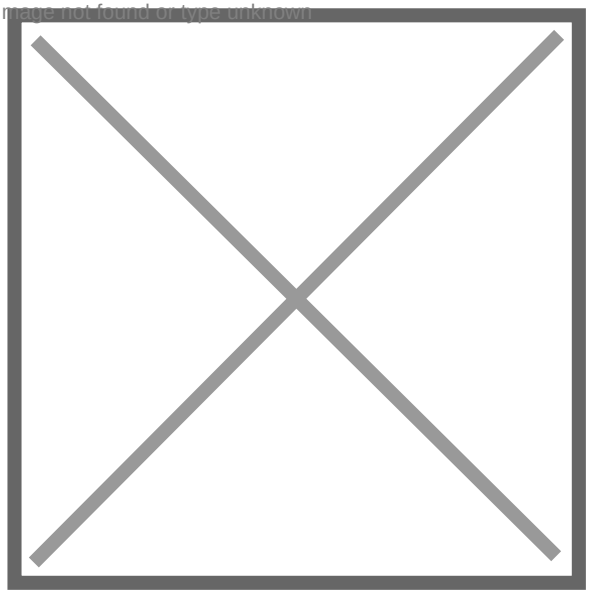

Démande de carte de sejour

Par **francia**, le **18/08/2008** à **05:55**

je suis malgache et je me suis marie avec un français depuit madagascar avont meme que j'arrive ici en france j'avais obtenu un visa long sejour et quant je suis arrivé ici on ma donné un titre de séjour d'un ans et aprè sa mon marié a fais le démande de divorce actuelment je suis divorcé et depui la préfecture ma refusé de me renouvelé mon titre mais maintenan je vie ensemble avec mon nouvau compagnon français et je suit enceinte de8mois on a fait la reconnaissance de l'enfant ce que je veu savoir es que jai le droit de démande un titre de séjour après mon acouchemen ou pas encore

Par **jeetendra**, le **18/08/2008** à **10:33**

bonjour, oui après la naissance de votre enfant et si vous contribuez à son entretien et à son éducation vous pouvez demander une carte de séjour vie privée et familiale valable un an, par contre vous seriez inexpulsable du territoire Français car mère d'un enfant Français, prenez contact avec le gisti ou la cimade pour plus d'information et appui dans votre démarche, courage à vous, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés